



## *Actions et perspectives*

- **Enfance & jeunesse** • Vie associative, culturelle et sportive
- **Aménagement du territoire**
- **Développement durable** • Habitat • Vie sociale
- **Communication** • **Coopération intercommunale**



## Sept questions à Jacques Nallet, maire de Saint-Denis-lès-Bourg

### Pourquoi ce journal se présente-t-il différemment ?

L'année 2011 est au cœur du mandat confié en 2008 par les électeurs. C'est donc le moment de prendre du temps pour faire le point et pour évoquer les perspectives jusqu'en 2014. Il nous a semblé qu'il fallait marquer ce moment particulier par une communication différente. Dès le n° 77, vous retrouverez votre format habituel.

### Pourquoi utilisez-vous souvent la première personne du pluriel ?

Je suis maire de Saint-Denis depuis 1995 et j'ai toujours fonctionné au cœur d'une équipe. Je n'oublie pas l'engagement collectif du conseil municipal. L'équipe est soudée, efficace, dynamique. C'est une équipe qui travaille, qui a des ambitions pour la commune, qui partage les soucis et les satisfactions de la fonction. Il est normal que, lorsque je m'exprime, le groupe soit associé.

### Comment se déterminent les priorités du conseil municipal ?

La politique communale s'appuie sur le projet de mandat présenté aux électeurs en 2008 dans la continuité de 2001 et de 1995 et légitimé par plus de 75 % des votants. C'est dans la durée qu'une politique équilibrée et attentive à tous trouve sa cohérence, d'autant plus que les délais de maturation de certains dossiers sont parfois longs. Il faut aussi avoir de la souplesse et savoir adapter les orientations initiales à la conjoncture, aux changements législatifs, à l'environnement intercommunal. Être élu, c'est aussi être en capacité permanente d'anticipation.

### Comment la commune s'implique-t-elle dans l'intercommunalité ?

Les actions intercommunales sont plus que jamais incontournables et indispensables. En se regroupant, on est plus fort et plus efficace pour répondre aux besoins exprimés par les habitants. Quelques exemples avec Bourg-en-Bresse Agglomération : transports urbains, collecte des ordures ménagères, accès à l'enseignement supérieur, rocade, conservatoire, Carré d'eau, etc. Autant de réponses qui ne seraient pas apportées si notre commune était restée seule.

Les élus de Saint-Denis ont toujours pris des responsabilités dans l'intercommunalité. Aujourd'hui, Cécile Bernard, conseillère municipale, est vice-présidente à l'environnement de Bourg-en-Bresse Agglomération et plus de vingt autres élus font entendre la voix de la commune dans des instances intercommunales.

### Saint-Denis s'est dotée d'équipements publics structurants lourds. Quelle incidence sur le plan financier ?

Lorsqu'on étudie un projet, on anticipe financièrement et on veille aux équilibres financiers. Aujourd'hui, la commune est en capacité de couvrir ses dépenses de fonctionnement, de rembourser sa dette et de dégager une part d'autofinancement. La construction de l'école avec le recours à un financement de 4 M € nécessitera cependant de souffler un peu dans les années à venir. Et je vous rassure, nous n'avons pas contracté d'emprunts toxiques.

### Sur le plan de la fiscalité, où en est la commune ?

Soit on ne met en place aucun équipement ou service et la fiscalité sera au plus bas, soit on répond aux besoins des habitants et il faut des ressources fiscales. Depuis plus de 15 ans, nous mettons la commune à niveau en matière d'équipements et de fiscalité. Malgré cela, les taux notamment de taxe d'habitation restent bas. Cela n'a pas échappé à l'État qui met au point une mesure nouvelle pour 2012. L'effort fiscal des habitants étant inférieur à la moyenne nationale, Saint-Denis sera ponctionnée financièrement pour abonder un fonds d'aide aux communes moins favorisées.

Ce prélèvement, entre 10 000 € et 20 000 € en 2012, sera multiplié par 2 en 2013, par 3 en 2014, par 4 en 2015. Il y aura forcément un impact sur les budgets futurs.

### Quelles perspectives à Saint-Denis pour la fin de mandat ?

Après l'école, le gros chantier à venir est l'avenue de Trévoux, dont le coût estimé à plus de 3 M € HT doit être réduit et nous nous y employons.

Nous nous mettrons en conformité avec la loi sur l'accessibilité. Le diagnostic chiffre les travaux à 1 M €.

Les chemins des Cadalles et des Lazaristes seront aménagés. Des besoins existent dans d'autres quartiers et feront l'objet d'une planification échelonnée.

Le soutien à la vie associative, la prise en compte du « vivre ensemble » et des questions environnementales resteront bien sûr au cœur de nos préoccupations.

*J'adhère à toutes et à tous  
mes meilleurs vœux pour l'année 2012*



## **Trombinoscope** p.4/5

## **Enfance et jeunesse** Investir pour l'avenir de nos enfants p.6/7

## **Vie associative, culturelle et sportive** Une dynamique d'actions et de projets p.8/9

## **Table ronde** La parole aux habitants p.10/11

## **Aménagement du territoire** Sécurité et développement p.12/13



## **Développement durable** Un environnement à préserver p.14/15

## **Habitat** Des logements de qualité pour tous p.16

## **Vie sociale** Une commune attentive et solidaire p.17

## **Communication** Écoute, échange, concertation p.18

## **Coopération intercommunale** Saint-Denis, acteur de l'intercommunalité p.19



## Expression du groupe **minoritaire**

### 2011...

À l'heure du bilan de l'année 2011 que nous analyserons et pour lequel nous vous transmettrons ultérieurement nos conclusions et nos observations, vous n'aurez pas dans notre article de question d'actualité. Pourtant les sujets ne manquent pas : éclairage public, marquage voirie, sécurité des écoliers, périmètres scolaires, finances, etc. Autant de sujets qui méritent plus qu'une réponse du tac au tac dans le même journal.

À l'heure des bonnes résolutions, pouvons-nous espérer de la part de l'équipe dirigeante une meilleure concertation et communication des projets en cours et une reconnaissance de notre travail communal et associatif ?

Véronique, Bruno, Jean-Luc et tout le comité de soutien de la minorité vous souhaitent à tous une très bonne année 2012.

**Jean-Luc Bathias,**  
tél. 06 74 60 23 59  
**Bruno Marvie,** tél. 04 74 21 43 18  
**Véronique Herbreteau,**  
tél. 04 74 21 60 11



# Le conseil municipal

Le maire, huit adjoints et dix-huit conseillers municipaux composent le conseil municipal de Saint-Denis-lès-Bourg.



Jacques Nallet,  
maire

## Adjoints



Albert Dubois,  
adjoint, délégué à la coordination  
des moyens humains



Fabienne Le Page,  
adjointe, déléguée à  
l'action sociale et solidarités



Alain Josserand,  
adjoint, délégué à  
l'aménagement du territoire



Catherine Paris,  
adjointe, déléguée à l'animation  
vie locale



Robert Fontaine,  
adjoint, délégué à l'enfance et  
la vie scolaire



Marie-Thérèse André,  
adjointe, déléguée au  
développement durable et  
aux actions environnementales

## Conseillers municipaux délégués



Jean-Jacques Carrère,  
conseiller municipal délégué  
à la culture



Guillaume Fauvet,  
conseiller municipal délégué  
au projet urbain



Catherine Gallet,  
conseillère municipale déléguée  
au conseil municipal d'enfants

## Conseillers municipaux (groupe majoritaire)



Claire Baguet



Dominique Bergonso



Cécile Bernard



Emmanuelle Bouchy



Christophe  
Darget-Lacoste



Daniel Godier



Denis Goyet



Jacques Granger



Marie-Françoise  
Hégoburu

## Conseillers municipaux (groupe minoritaire)



Jean-Luc Bathias



Véronique Herbreteau



Bruno Marvie



# Une équipe municipale de 27 élus au service des concitoyens



**Albert Dubois,**  
1<sup>er</sup> adjoint, délégué à la coordination  
des moyens humains

« Les élus s'appuient sur une  
équipe équilibrée d'agents  
municipaux motivés. »



**Paul Dresin,**  
adjoint, délégué aux  
relations intercommunales



**Chantal Jasserand-Bonneau,**  
adjointe, déléguée à  
la communication



**Évelyne Lonjean**



**Philippe Morel**



**Alain Rousseau**

## Un conseil, une municipalité, des commissions

- **Le conseil municipal** se réunit au complet une fois par mois en séance publique.
- **La municipalité** (le maire et les 8 adjoints) se réunit chaque semaine pour gérer les affaires de proximité et traiter les dossiers dans le cadre des décisions prises par le conseil.
- **9 commissions municipales**, chacune sous la responsabilité d'un adjoint ou d'un délégué, se réunissent fréquemment afin d'étudier les dossiers et préparer des propositions à soumettre au conseil. Chaque élu participe à deux commissions ou plus.

*Les 9 commissions municipales : finances, coordination des moyens humains, action sociale, aménagement du territoire, enfance et vie scolaire, développement durable, communication, relations communales, animation et vie locale.*

- **Des commissions extra-municipales** réunissent des élus et des habitants.

*Parmi les commissions extra-municipales : dossiers écoles, développement durable, utilisation des salles communales, projets urbains...*

- **12 élus représentent la commune à Bourg-en-Bresse Agglomération, 10 dans d'autres instances intercommunales** (collège Yvon-Morandat, syndicats d'électricité, des eaux, des collèges, Veyle vivante, SCOT, Cap3B, Organom, Foiraill...).

- **Une équipe de personnel évolutive** : travaillant en étroite collaboration avec les élus, elle a été renforcée depuis 2008 par l'arrivée d'une directrice adjointe des services et d'un adjoint du patrimoine à la médiathèque. L'effectif compte à ce jour 40 salariés (38 équivalents temps plein).

- **Une politique de recrutement solidaire** : emploi de travailleurs handicapés, contrats aidés, contrat unique d'insertion, service civique, jobs d'été pour les jeunes de Saint-Denis.

- **Une professionnalisation accentuée** : le nombre de journées de formation (sur la sécurité, l'environnement, l'accueil, l'informatique...) est passé de 49 à 84 au cours des trois dernières années.

**Vous pouvez rencontrer le maire ou un adjoint le 1<sup>er</sup> samedi de chaque mois, de 10 à 12 h, ou sur rendez-vous durant les heures d'ouverture de la mairie au :**

**04 74 24 24 64**

**Retrouvez les horaires d'ouverture de la mairie et autres infos pratiques sur le site internet :**

**[www.stdenislesbourg.fr](http://www.stdenislesbourg.fr)**





Le futur groupe scolaire du Village.



**Robert Fontaine,**  
adjoint à l'enfance et la vie scolaire.

« Une volonté politique forte a guidé notre choix : faire que cette école soit celle de tous les citoyens en mutualisant une partie des locaux. »

## > Vie scolaire

### Du neuf pour l'école du Village

Le 22 octobre, les élus ont posé la première pierre du nouveau groupe scolaire du Village, en présence de nombreux partenaires, enseignants et parents d'élèves. Durant le vaste chantier de réaménagement-reconstruction, des bungalows préfabriqués accueillent les classes.

Cœur de vie du centre-village, le nouveau groupe scolaire s'étendra sur 1 600 m<sup>2</sup>. Le bâtiment neuf, labellisé BBC (bâtiment basse consommation), accueillera, outre les salles de classe et salles spécialisées, la cuisine et le restaurant scolaire.

La future école sera ouverte sur son environnement : certains locaux seront à disposition du monde associatif, hors temps scolaire. ●



Une ouverture d'école début 2013.

## Des moyens pour les écoles

- La commune apporte un soutien actif et conséquent aux écoles du Village et des Vavres-Lilas, concrétisé par le financement :
  - d'un poste d'ATSEM\* dans chaque classe maternelle ;
  - des frais de transport des élèves se rendant aux diverses activités (piscine, gymnase, musée, prévention routière...);
  - des heures d'intervention musicale dans chaque classe ;
  - d'aides aux associations gérant les activités périscolaires. ●

\*agent territorial spécialisé des écoles maternelles



Lancé en 2008, le projet de reconstruction du groupe scolaire du Village est un élément-clé du réaménagement du centre de la commune. Alliant esthétique, fonctionnalité et développement durable, la future école offrira de nouveaux espaces ouverts.

# nos enfants



**Catherine Gallet,**  
conseillère municipale déléguée  
au conseil municipal d'enfants.

« Le comité de pilotage  
du PEL réunit la mairie,  
les écoles, le pôle petite  
enfance et toutes  
les associations qui  
concernent les enfants. »

## Projet éducatif local

• Le PEL (Projet éducatif local) définit la politique éducative de la commune et des acteurs locaux pour l'enfance et la jeunesse (Éducation nationale, associations, familles...), dans une volonté de coordination, de transversalité et de responsabilisation des acteurs de proximité.

Mis en place en 2000, le premier PEL avait pour axe principal la création de l'association Pyramide. Aujourd'hui un nouveau PEL est en cours d'élaboration. Réunissant commune, école, pôle petite enfance, associations, parents d'élèves, le comité de pilotage a retenu pour principaux axes :

- la mise en place d'un partenariat entre les structures d'accueil de la petite enfance et l'école maternelle du Village ;
- les rythmes de vie de l'enfant ;
- le développement d'un réseau d'informations dans les quartiers ;
- le soutien aux actions et initiatives des jeunes. ●



*L'adaptation de la carte scolaire, en collaboration avec les communes environnantes, s'inscrit dans les perspectives 2012-2014.*

## Conseil municipal d'enfants

• Créé en 1996, le conseil municipal d'enfants permet aux enfants de 9-10 ans d'être élus par leurs pairs et de faire leurs premiers pas vers la citoyenneté, en participant à la vie de la commune et en menant des projets axés sur la solidarité, l'environnement, le vivre ensemble...

Exemples de projets en cours : création d'un pédibus, d'aires de jeux en collaboration avec le conseil municipal d'enfants de Bourg-en-Bresse.

À noter entre autres en 2012 : une rencontre des conseils municipaux d'enfants de l'agglomération de Bourg-en-Bresse à Saint-Denis et l'organisation d'un rallye piéton le 21 mars. ●



*Le conseil municipal d'enfants 2011/2012.*



*Au pôle petite enfance Bout'chou.*

## Un appui important aux associations

• Outre la mise à disposition des locaux, la commune cofinance, avec la CAF et les familles utilisatrices du service, le fonctionnement de deux équipements pour l'enfance :

- le pôle petite enfance Bout'Chou, qui réunit une crèche - halte-garderie, une crèche familiale et un relais assistantes maternelles ;
- l'association Pyramide, qui gère le restaurant scolaire, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs Sataplu pour les 4/12 ans (mercredis et vacances scolaires).

• Le Sou des écoles bénéficie aussi du soutien de la commune. ●

Associations	Bout'Chou	Pyramide
Places agréées	36/40	74
Familles	141	327
Dotation communale nette	85 000 €	107 000 €

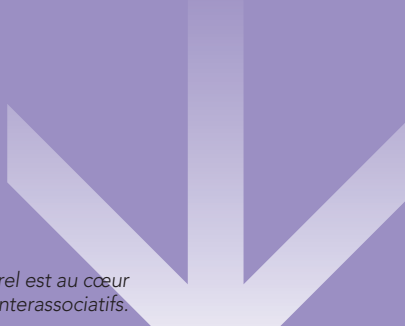


*Au centre de loisirs de l'association Pyramide.*





*Pôle socioculturel, médiathèque ouverte en mai 2010, équipements sportifs, soutien aux associations... La commune met à disposition de tous les habitants des équipements, dans une volonté de dynamiser et soutenir la vie sociale, culturelle, sportive.*



*Le pôle socioculturel est au cœur de projets communaux et interassociatifs.*



# Une dynamique

**Catherine Paris,**  
adjointe à l'animation et la vie locale



« La dynamique du monde associatif est un gage de qualité de vie à Saint-Denis. »



*Élus municipaux et dirigeants du centre social se réunissent régulièrement.*



*Les équipements sportifs à disposition des associations permettent d'accueillir, au-delà des entraînements locaux, des stages et compétitions internationales, comme l'Open Bresse de judo.*



*Le 2 avril, la soirée « Merci » organisée par la commission municipale Animation et vie locale a mis à l'honneur 25 bénévoles pour leur engagement dans la vie associative.*

## > Partenariat

# Les élus s'engagent auprès des associations

La commune s'implique résolument dans la vie culturelle, sportive et sociale, en soutenant les 48 associations locales. Sur le terrain, ce partenariat privilégié se traduit par :

- la mise à disposition de locaux modernes, adaptés et équipés (gymnase, mur d'escalade, dojo, salle des fêtes, salle du foyer, salles de réunion, pôle socio-sportif Lilas-Vavres, terrains de tennis et de football) ;

- un investissement des élus dans les conseils d'administration, les assemblées générales et les manifestations (Bout'Chou, Pyramide, pôle socioculturel, comités de jumelage...) ;  
- un partenariat constructif avec les institutions : CAF, Conseil général, Direction départementale de la cohésion sociale, Région, Communauté d'agglomération... ●

CHI  
CL



# d'animations et de projets

## > Culture

### Bienvenue à l'Odysée

Outre le prêt de livres, disques et vidéos, la médiathèque L'Odysée propose des animations (expositions, club lecteurs, rencontres avec des auteurs...) et participe à divers projets communaux. En collaboration avec le centre social, un service de portage de livres à domicile pour les personnes ne pouvant se déplacer a été lancé.

Depuis son ouverture en mai 2010, la médiathèque a accueilli 706 nouveaux inscrits. Au total, elle compte 1 100 abonnés « actifs », soit un habitant sur cinq, et offre un choix de plus de 11 500 documents (adultes et jeunesse). ●



La médiathèque est ouverte du mardi au samedi.  
Prochain club lecteurs le jeudi 12 janvier, à 20 h.

OFFRE  
É 1 268 lecteurs

c'est le nombre d'inscrits à  
la médiathèque L'Odysée.



Jean-Jacques Carrère,  
conseiller municipal délégué  
à la culture

« Le centre social et la médiathèque L'Odysée constituent les principaux outils de la vie sociale et culturelle de la commune. »

## Poursuivre l'offre culturelle

Quatre objectifs guident l'action de la commission animation et vie locale :

- faciliter la participation des citoyens à la vie locale (aide aux associations, aux jumelages...);
- promouvoir des temps forts (soirée Pôl'arts, Festi' Music...) et en 2012 Saint-Denis Plage;
- permettre l'accès de tous à la culture (spectacles à entrée libre, subventions aux associations musicales...);
- faire entrer la culture dans la ville (spectacles du Théâtre de Bourg, Fête de la science...);
- soutenir les activités artistiques locales.

Renforcer l'offre culturelle, c'est aussi permettre aux habitants de se rencontrer par le biais de diverses manifestations, et donc créer du lien social. ●



Séance d'escalade.

## Des clubs de sport dynamiques

Footballeurs, tennismen, judokas, pratiquants de l'escalade... et autres sportifs évoluent dans des équipements modernes mis à disposition par la commune. Sur le terrain, de nombreux bénévoles s'impliquent activement dans la vie sportive locale. Un soutien sans faille qui permet aux clubs de progresser et de remporter de bons résultats en compétition. ●

11 associations proposent  
des activités sportives, réunissant  
plus de 1 500 adhérents.



En cours de gymnastique volontaire.

*Le 17 novembre, une table ronde a réuni des habitants de Saint-Denis-lès-Bourg, de divers quartiers, en présence du maire, Jacques Nallet.*

*Voirie, école, environnement, vie associative, développement économique... Au fil de la rencontre animée par un journaliste, ils ont abordé diverses questions et soulevé quelques points sensibles, auxquels l'élu municipal a répondu en direct.*



# La parole aux

Dyonisiens de longue date ou pas, les participants à cette rencontre animée par Alain Gilbert autour du thème « Vivre à Saint-Denis » ont tous exprimé leur satisfaction de résider sur une commune qu'ils jugent bien équipée, accueillante et plutôt dynamique. Même si, reconnaît Chantal Le Breüs qui habite à la limite de Bourg-en-Bresse, « je ne me sens pas de Saint-Denis mais de Bourg, je ne viens jamais au centre, sauf pour la bibliothèque ».

Cette proximité de la ville-préfecture est une caractéristique essentielle de la commune, qui a grandi sans réel cœur de village. « Saint-Denis a toujours été historiquement proche de Bourg, contrairement à Viriat par exemple qui a toujours eu une vie au centre » rappelle Jacques Nallet.

« Quand je me suis installé en 1965, il n'y avait rien, que des champs tout autour ! » se souvient Jean-Claude Zagonel, qui réside près du collège. C'est dit sans nostalgie. D'autant plus que « l'évolution a été extraordinaire ! » Olivier Jossierand, qui a repris l'entreprise familiale avenue de Trévoux, confirme : « Le développement des infrastructures a été impressionnant. »

## Objectifs : voirie, déplacements, propreté

École, pôle petite enfance, salle des fêtes, gymnase, médiathèque, centre social... sont regroupés au centre. Élu depuis seize ans, le maire assume ce choix de l'équipe municipale, motivé par des raisons pratiques, économiques, et même environnementales avant l'heure puisque qui dit proximité entre les équipements dit facilité de déplacements, sans oublier la volonté de créer du lien social. « Il y a toujours eu une continuité dans la réflexion » souligne l'édile.

Arrivé à Saint-Denis en 2000, Jean-Noël Perrimbert apprécie notamment « la très bonne démarche de la commune qui prend en compte le développement durable dans toutes ses composantes : environnementale, sociétale... » Installé chemin de Luisandre depuis un an et



demi, Cyril Lorréard se dit « étonné de trouver une commune aussi active pour l'aménagement du territoire ». Mais les quartiers ne seraient-ils pas un peu oubliés ? titille le journaliste. « Beaucoup de personnes le pensent » reconnaît Nadine Léonardi qui a choisi d'installer maison et entreprise aux Cadalles. Il suffirait pourtant de peu de chose : remettre quelques poubelles « là où les enfants attendent le bus », aménager un trottoir, un ralentisseur, un passage piétons... Dans les réunions de quartier organisées par la commune, les problèmes de circulation reviennent sans cesse. Aux Cadalles justement, un programme d'aménagement de voirie est en cours. « Mais il fallait attendre un an après la pose



# habitants

des nouveaux tuyaux d'eau pour lancer les travaux » précise le maire. Promis : voirie, déplacements, propreté, seront encore plus au cœur des objectifs de cette fin de mandat.

## L'école, facteur d'intégration

Quartiers ou pas, comment s'intègre-t-on à Saint-Denis ? La riche vie associative facilite le pas. « *Je fais du bénévolat au café habitants du pôle socioculturel, il y a une équipe formidable !* » témoigne Gisèle Gasnier, dynamique nonagénaire résidant à la Petite unité de vie depuis son ouverture en 2008.

« *Il faut que les concitoyens soient acteurs, d'où la décision politique de mettre en place des services associatifs (crèche, restaurant scolaire, centre social, petite unité de vie...), gérés par des bénévoles aidés par des salariés, avec un financement communal* » explique le maire.

L'école est aussi un facteur important d'intégration. « *Quand on attend son enfant au portail, on crée des liens entre parents, certains sont devenus des amis* » note Christine Cuisinier, déléguée des parents d'élèves de l'école maternelle du Village.

Nul doute que le futur groupe scolaire du Village, en cours de construction, apportera sa pierre à cette volonté d'intégration. « *Construire une école est une grande responsabilité. C'est le projet le plus important de ces années, pas seulement financièrement* » note Jacques Nallet. Certes, ce n'est pas sans un pincement au cœur que les Dyonisiens ont vu « *casser leur école* ». La prochaine sera plus fonctionnelle, plus ouverte sur l'extérieur, plus économe en énergie.

## Écoquartier en vue

Alors, tout est beau à Saint-Denis ? Pas tout à fait. « *Il y a le problème de la route de Trévoux* » rappelle – sans être le seul – Stéphane Débias, qui a toujours vécu sur la commune. Revenu tout au long de la rencontre tel

un leitmotiv, le problème est en voie de trouver une solution d'aménagement, au moins pour une partie de l'avenue.

Autre bémol : la commune ne serait-elle pas aussi sous-équipée commercialement ? Le point de vente collectif, réunissant 25 producteurs locaux, est en construction. Et le site de la Viole, futur écoquartier, mixera habitat, services et commerces.

À propos de développement économique, Saint-Denis n'aurait-elle pas été un peu oubliée de la communauté d'agglomération ? « *Plus maintenant* », affirme le maire. Même si contrairement à d'autres, la commune n'accueille pas de grandes zones d'activités économiques – d'où une moindre compensation de la taxe professionnelle –, si ce n'est une partie de la Chambrière. Et développer les petites zones artisanales n'est pas toujours simple. Exemple avenue de Trévoux, où la dangerosité de l'accès à la zone limite les possibilités. On en revient toujours au problème de la sécurité routière...



« *Que les concitoyens soient acteurs de la vie communale* »



La commission aménagement du territoire se réunit régulièrement avec, au menu, les questions d'urbanisme, d'aménagement et d'entretien de voirie, de sécurité routière, de transports et de déplacements doux.

## Avenue de Trévoux

- L'étude globale d'aménagement de l'avenue de Trévoux (CD 936) est finalisée. Objectifs : sécuriser les carrefours, faciliter les déplacements doux, afficher une véritable entrée de ville, optimiser la circulation et le stationnement du centre commercial et de la fromagerie. Deux phases sont prévues : du rond-point de la Fruitière aux feux du centre commercial, puis jusqu'au pont de la Veyle. L'étude technique et financière est en phase de finalisation. Les travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone, fibre optique) pourraient débuter au cours de l'année 2012. Le montage financier de ce dossier d'un montant de 3 M€ reste à arbitrer. ●



Sécurité, accessibilité, mode doux, aménagements paysagers et urbains sont les principes structurants du projet.

### > Voirie

## Travaux et études

- Plusieurs quartiers ont bénéficié de travaux d'aménagement de voirie en 2008/2011 : sécurisation du rond-point de Chalandré, réfection de la rue Pascal, réalisation d'un plateau au carrefour Charpine/Vivaldi/Nungesser et Coli, rétrécissement de la chaussée chemin des Flèches, plateforme de tri à l'entrée du lotissement Les Hameaux de la Grange, calibrage de la rue Prévert suite au prolongement de la ligne de bus n° 2, desserte au sud du pôle socioculturel.

### Chantiers à venir

- Des opérations sur les grands axes structurants sont en perspective :
  - réfection du chemin des Cadalles ;
  - aménagement du chemin des Lazaristes ;
  - lancement d'une étude communautaire sur le projet de rocade grand ouest et d'un barreau reliant le foirail à la Neuve. ●

Des travaux d'aménagement de voirie sont programmés chaque année.

**La commune investit pour la sécurité routière, en prenant en compte les déplacements des cyclistes, des piétons et des personnes à mobilité réduite.**



Alain Josserand,  
adjoint à  
l'aménagement du territoire



« La réflexion sur les zones communales à urbaniser orientera à moyen et long terme l'implantation de l'habitat, des structures collectives, de l'artisanat et du commerce. »

## Diversifier les modes de déplacement

• En voiture, à pied, en bus ou en vélo, choisissez le mode de déplacement qui vous convient ! Les travaux de restructuration des voiries (route de Trévoux, Lazaristes, Cالدalles) seront l'occasion de poursuivre le développement d'un réseau de modes doux sur la commune et en direction de Bourg. Ils permettront aussi d'intégrer des places de stationnement complémentaires le long des voies et d'apaiser la circulation.



Trois lignes de bus desservent Saint-Denis-lès-Bourg.

En lien avec Bourg-en-Bresse Agglomération, les trois lignes de bus et leur cadencement évoluent progressivement en prévision notamment de l'ouverture de la gare sur le quartier du Peloux. ●

## Relier les quartiers

• Approuvé en 2009, le plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Denis – obligatoirement compatible avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) du bassin de vie de Bourg-en-Bresse – définit des règles et orientations d'aménagement qui garantissent le respect de principes structurants pour la commune : diversification de l'offre de logements, réserve foncière pour des équipements publics, liaison entre les quartiers, présence de stationnements et d'espaces verts, intégration harmonieuse à la trame urbaine existante...

La commission aménagement du territoire veille à l'application de ces règles, dialogue et travaille avec les constructeurs sur leurs projets et au final délivre les autorisations de construire. ●

Le PLU est consultable sur le site internet [www.stdenislesbourg.fr](http://www.stdenislesbourg.fr)



Chaque année, une balade animée, organisée à l'initiative de la commission extra-municipale, invite à découvrir les sentiers de Saint-Denis.



Une passerelle en bois relie la rue Prévert à la voie piétonne et cycliste le long de la Viole.

## Favoriser les déplacements doux

• Des aménagements visant à faciliter et sécuriser la circulation à pied et en vélo sont en projet dans le cadre des chantiers viaires et urbains de la commune et de Bourg-en-Bresse Agglomération.

Après la mise en place des circuits pédestres balisés en 2009, la commission développement durable et actions environnementales souhaite créer de nouveaux sentiers, en collaboration avec Bourg-en-Bresse Agglomération et les communes voisines. Un projet est également en cours, lié à la valorisation de la gravière et du nouvel aménagement de la Veyle. ●

50 km de voirie

500 places de parking

15 arrêts de bus

470 000 € budgétés en 2011 pour l'aménagement et l'entretien de la voirie



*Bien vivre ensemble dans un environnement protégé : dans cet objectif, la commune conduit les actions de son développement économique dans le respect du territoire et le souci de l'harmonie sociale. Par ses actions de sensibilisation aux économies d'énergie, à la réduction des déchets, à la préservation de la biodiversité, Saint-Denis vise à faire partager au plus grand nombre les gestes simples du développement durable.*

Une jachère fleurie à Saint-Denis.



# Un environnement à



La commission Développement durable se penche sur les questions d'environnement, de biodiversité, de modes de déplacements doux, de gestion de l'eau, de réduction des déchets, de sensibilisation aux économies d'énergie...

**Marie-Thérèse André,**  
adjointe au développement durable et  
aux actions environnementales

« *Nécessité pour tous,  
le développement durable est  
un réflexe à avoir au quotidien.* »



## >Écoquartier

## Du neuf à la Viole et au centre-village

- Soutenue par la Région Rhône-Alpes dans le cadre de l'appel à projets « Quartier durable », la création du nouveau quartier de la Viole est en chemin. L'étude AEU (Approche environnementale de l'urbanisme) réalisée sur le secteur et élargie au centre-village a permis de définir le projet d'aménagement, dans une logique d'écoquartier, c'est-à-dire en réduisant les impacts sur l'environnement, tout en préservant la diversité (habitat, activités économiques, espaces verts...) et l'intégration harmonieuse dans le tissu urbain existant. Prochaine étape : le choix de l'architecte, qui sera retenu en février 2012 parmi les trois candidats pré-sélectionnés. ●

## Constructions HQE

- Sur la lancée des précédentes réalisations telles que le pôle petite enfance, la commune généralise son choix de la Haute qualité environnementale (HQE). La nouvelle école du Village en construction comme de nouveaux logements locatifs répondent aux normes BBC (bâtiment basse consommation). ●

La chaufferie bois a été mise en service en 2008.



## Énergies renouvelables

La chaufferie bois alimente le réseau de distribution de chaleur qui dessert les bâtiments communaux (mairie, école, vestiaires du terrain de football, pôle socioculturel, pôle petite enfance, locaux de Pyramide...), la Petite unité de vie et des immeubles rue Prévert. D'autres raccordements sont prévus tels que l'écoquartier. ●



# préserv

## >Écoresponsabilité

### Jardins partagés

- Permettre aux habitants de disposer d'un jardin et de produire pour leur plaisir et leur alimentation des fruits et légumes : tel est l'objectif du projet de création de jardins partagés dans le vallon de la Viole. Mené avec des associations, des riverains, des habitants, le projet avance. L'étude paysagère est en cours. Outre l'aspect utilitaire, ces jardins ont vocation à être un outil pédagogique, pour les enfants, les jeunes, et un lieu de rencontre et d'échanges de savoirs entre jardiniers confirmés et néophytes. ●

Première récolte expérimentale.



5 ha d'espaces verts

25 km d'accotement

21 points d'apport volontaire pour le tri sélectif des déchets

### Sensibiliser les citoyens

- Préserver l'environnement est un travail de longue haleine dans lequel Saint-Denis s'engage délibérément, qui passe par des gestes simples et quotidiens. La commune a sensibilisé son personnel. Les services administratifs se sont engagés à diminuer la consommation du papier et utiliser du papier recyclé. Les services techniques pratiquent une tonte raisonnée des espaces verts. Ils seront prochainement équipés d'un véhicule électrique. Le fleurissement privilégie des plants moins gourmands en eau et en engrais. Côté entretien des locaux, l'objectif retenu pour 2012 est d'utiliser au moins 20 % de produits écologiques. Depuis septembre 2008, lors des réunions, l'eau du robinet en carafe a remplacé les bouteilles d'eau en plastique. Soit, en trois ans, une économie de plus de 500 litres d'eau en bouteille !

#### Des actions pour petits et grands

- Printemps de l'environnement, concours régional « Familles à énergie positive », week-end d'information sur l'eau et la rivière... Diverses animations invitent les habitants de tous âges à découvrir pourquoi et comment préserver les ressources naturelles. Ces actions ont pour ambition d'être une référence que chaque habitant peut prendre en compte. ●

## Consommer local

- Afin de diversifier l'offre commerciale sur la commune et de contribuer au maintien d'une agriculture de proximité préservant le caractère rural et le cadre de vie périurbain, la commune a lancé le projet de création d'un point de vente collectif de produits fermiers. Soutenu par Bourg-en-Bresse Agglomération et la Chambre d'agriculture, le projet réunit 25 producteurs locaux (fruits, légumes, viandes, vins, fromages, poissons...) et prend forme : la construction du magasin baptisé « Femandises » a démarré fin 2011, pour une ouverture prévue à l'automne 2012. ●



Grâce aux efforts de tri sélectif des déchets et à l'évolution des comportements, la quantité d'ordures ménagères diminue. L'une des deux collectes hebdomadaires organisées par Bourg-en-Bresse Agglomération a pu être supprimée sur une partie de la commune.



Les haies bocagères permettent de limiter l'érosion des sols et le ruissellement des eaux, préservent la biodiversité et agrémentent le paysage. Plus de 600 mètres ont été plantés dans le cadre du dispositif FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural).

*Location ou accession à la propriété,  
maison individuelle ou petit collectif,  
habitat neuf ou rénové...*

*La diversification de l'offre de  
logements se poursuit,  
afin de répondre aux besoins  
résidentiels du plus grand nombre.*

*Au centre-village comme  
dans les quartiers, l'offre de  
logements est diversifiée.*

## Des logements de qualité pour tous

### > Cadre de vie

## Maîtriser l'urbanisation

• Commune attractive, Saint-Denis compte 5 508 habitants\*. La municipalité a fait le choix de concilier maîtrise de l'urbanisation, intégration des nouveaux arrivants et des services, en développant une qualité du cadre de vie et une solidarité de proximité. C'est tout le sens du Plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en 2009, qui organise les conditions d'un développement urbain durable.

La politique d'acquisition et de gestion de terrains stratégiques (La Viole, centre-village, route de Trévoux) par la commune permet de limiter la spéculation foncière et d'organiser l'urbanisation au lieu de la subir. ●

\* Au 01/01/2010 (chiffre INSEE)

**Guillaume Fauvet,**  
conseiller municipal délégué  
au projet urbain

« Répartir de manière équilibrée la construction de logements sur toute la commune, c'est un des moyens de favoriser le "bien vivre ensemble". »



## Des constructions nouvelles

• De nouvelles offres d'habitat ont vu le jour en 2008-2011 :

- Petite unité de vie La Chênevière (22 logements pour personnes de plus de 60 ans) ;
- Résidence Prévert (22 logements locatifs) ;
- Maison-relais Tremplin (20 logements) ;
- Les Viards (84 logements dont 42 locatifs) ;
- Le Hameau des Artistes (84 logements dont 22 locatifs) ;
- Avenue de Trévoux (16 logements).

• Sont en projet : la construction de 14 maisons BBC près du Hameau des Artistes, l'accueil de logements ADAPEI, l'aménagement de l'écoquartier et le renouvellement urbain du centre-village élargi. ●

CHIFFRE  
CLÉ **13** % de logements locatifs aidés en 2011

**3** % en 2003 La loi SRU fixe pour objectif 20 %, avec 20 ans pour y parvenir, de 2000 à 2020.



La commune compte 2 500 logements.





# Une commune attentive et solidaire

## > Centre social

### Au service de toutes les générations

- Ouvert à tous, le centre social est un lieu :
    - de rencontre ;
    - d'aide aux projets et d'actions : il aide et coordonne les divers clubs lancés et animés par des bénévoles (multimédia, ateliers cuisine, jeux, généalogie...) ;
    - de services et permanences hebdomadaires (Mission locale jeunes, Point info emploi, PMI\*, travailleur social...) ;
    - de relais et de coordination d'actions communes de différents partenaires (CCAS, Club des aînés, Petite unité de vie, ADMR...).
- Pôle socioculturel de Saint-Denis, implanté au centre-village, le centre social travaille également en collaboration avec le centre social Terre en couleurs, sur le quartier Vavres-Lilas. ●

\* Protection maternelle et infantile

Fabienne Le Page,  
adjointe à l'action sociale



« Saint-Denis est une ville où le "vivre ensemble" trouve tout son sens. »

## > Solidarité

### Un CCAS réactif

Le centre communal d'action sociale répond aux besoins des habitants par des aides individuelles et collectives, en complémentarité des institutions (CAF, Conseil général...). Il travaille en lien avec les associations (ADMR, centre social, Pyramide...).

#### Analyse des besoins sociaux

Menée en concertation avec les forces vives de la commune, l'Analyse des besoins sociaux a fait ressortir les réponses adéquates à apporter. Elle a confirmé le ressenti des élus et des professionnels sur l'évolution de la précarité, ainsi que la nécessité de travailler ensemble en mutualisant les ressources communales et inter-communales. ●

### Coups de pouce

- La commune et le CCAS proposent des aides : bons-vacances, bourse d'études, bourse BAFA, bourse au permis de conduire pour les jeunes, épicerie solidaire, colis de Noël ou bons d'achat et repas du 14 juillet pour les personnes âgées, actions de lutte contre l'isolement... ●



Lieu d'échange convivial, ouvert à tous et animé par des bénévoles, le café habitants du pôle socioculturel est ouvert le mercredi, vendredi et samedi, de 9 h à 12 h 30, et le jeudi de 14 à 17 h.



À l'écoute des besoins de tous, la commune développe des actions diverses et partenariales (aide à l'emploi, lutte contre l'isolement, animations)... Objectif commun : faciliter le "vivre ensemble" et créer du lien social.

La commune s'implique activement pour le centre social, non seulement en termes de soutien financier (mise à disposition et entretien des locaux, participation aux coûts de fonctionnement) mais aussi humain : les élus participent au conseil d'administration, aux commissions et aux activités.



Au centre-village, un panneau lumineux, réactualisé au quotidien, informe en continu sur les services, activités et événements proposés par la commune et les associations.

**Ouvert et constructif, le dialogue entre la commune et les habitants passe par l'écoute, l'échange, la concertation et l'information. Divers outils sont en place : commissions extra-municipales, réunions de quartier, site internet, journal, panneau lumineux...**



## >Rencontre

### Prévoir ensemble

- Depuis 2008, des commissions extra-municipales associent élus et habitants autour de projets : sentiers pédestres, jardins partagés, sensibilisation aux économies d'énergie... Autour du projet de l'école du Village, les réunions de concertation unissent élus, parents, enseignants, associations, programmiste...
- Les commissions statutaires Impôts fonciers et Révision des listes électorales associent également élus et habitants.
- La commission Accessibilité réunit des représentants des personnes handicapées, personnes âgées et commerçants. Le diagnostic des bâtiments accueillant du public a été validé, celui de la voirie est en cours. Un programme d'aménagements sera lancé progressivement.
- Élus et habitants abordent ensemble les problèmes et solutions à apporter lors de réunions de quartier. Six sont prévues en 2012. ●



La page d'accueil du site internet est actualisée régulièrement.



Sur chaque chantier communal, un panneau de signalisation indique la nature des travaux, leur coût et l'entreprise retenue.

Chantal Jasserand-Bonneau,  
adjoite à la communication

« La commission communication veille à la diffusion d'une information vérifiée, fiable et pertinente. »



## >Information

- En 2011, le site internet de la commune a été modernisé. Participatif, convivial, réactif, il donne accès à de multiples infos et services : actualités locales, coordonnées utiles, agenda des manifestations, formulaires administratifs téléchargeables, liens...
- Saint-Denis a participé au challenge Ville Internet. Le pôle socioculturel, équipé d'une salle multimédia, est labellisé « espace public numérique ».
- Diffusé cinq fois par an à tous les habitants, le *Journal de Saint-Denis-lès-Bourg* a fait peau neuve en 2011, avec une nouvelle formule de 4 ou 8 pages. Les associations peuvent demander l'encartage de leur programme de manifestations dans le bulletin. ●

CHIFFRE CLÉ **4 200**

*C'est le nombre moyen de visites sur le site internet de la commune chaque mois, soit 12 000 à 14 000 pages vues.*





Les élus de Saint-Denis participent aux réalisations collectives pour développer les services à la population à travers diverses structures dont la commune est membre : Bourg-en-Bresse Agglomération, le SCOT (Schéma de cohérence territoriale), les syndicats mixtes Cap3B, Organom, Veyle vivante...

Bourg-en-Bresse Agglomération organise ses investissements dans un programme pluriannuel.



Paul Dresin,  
adjoint aux relations intercommunales

« L'intercommunalité permet de répondre collectivement aux enjeux du territoire. »



## > Bourg-en-Bresse Agglomération

### Créer ensemble des équipements

- Membre de Bourg-en-Bresse Agglomération, Saint-Denis est représentée au conseil communautaire par 4 élus et leurs suppléants. Des délégués siègent aussi dans chacune des douze commissions de la Communauté d'agglomération. Conseillère municipale, Cécile Bernard est vice-présidente de la communauté d'agglomération, déléguée au développement durable et à l'environnement.

À noter parmi les actions et projets concernant particulièrement la commune : le développement de la zone du Calidon, la création du point de vente directe Femandises, d'un boulodrome intercommunal à Saint-Denis, l'aménagement d'Ainterexpo, de la gare de Bourg, de pistes cyclables, la gestion du réseau de bus, le Plan climat énergie, la collecte des déchets ménagers, l'équipement de terrains pour les gens du voyage, le foirail de la Chambière, les Points info emploi... ●



Le foirail de la Chambière, premier de France, est situé sur la commune de Saint-Denis.



Bourg-en-Bresse Agglomération prend en charge la construction des locaux de Femandises, à Saint-Denis.

### Qui fait quoi ?

- Le SCOT étudie entre autres la pertinence des principaux aménagements du bassin de vie de Bourg-en-Bresse et ses équipements de transports tels que la rocade Grand Ouest, le tracé du TGV Lyon-Strasbourg...
- Organom gère le traitement des ordures ménagères et le projet d'usine de méthanisation Ovade.
- Cap3B met en œuvre le développement économique, touristique, environnemental, culturel, du bassin de Bourg-en-Bresse, avec la communauté d'agglomération, la Région et les communes.
- Le syndicat Veyle vivante assure le suivi qualitatif et la valorisation de la rivière.

# Les rendez-vous

## JANVIER

**Sam. 14** : concours de belote du club Amitié Rencontre.

**Sam. 14 et dim. 15** : championnat de l'Ain de judo.

**Dim. 15** : concert d'Accords Musique.

**Mer. 18** : Forum de la mobilité internationale.

**Du ven. 20 au dim. 22** : Salon de la pêche des Amis de la Veyle.

**Du ven. 20 au lun. 23** : animations sur le thème de l'eau et la rivière.

**Dim. 21** : tournoi international de football féminin Ain-Rhône.

## FÉVRIER

**Sam. 4** : concours de belote des Donneurs de sang.

**Dim. 5** : concert d'Accords Musique.

**Dim. 12** : banquet des classes.

**Lun. 13** : soirée matefaims des conscrits.

**Sam. 18** : concours de belote de la Boule joyeuse.

**Ven. 24** : remise des prix du comité de fleurissement.

**Sam. 25 et dim. 26** : salon des vins des Amis de la Veyle.

**Sam. 25 et dim. 26** : tournoi international de judo Open Bresse.

## MARS

**Sam. 3** : thé dansant du comité de fleurissement.

**Dim. 4** : marché du livre.

**Dim. 11** : concert d'Accords Musique.

**Sam. 17** : carnaval de l'ACS.

**Dim. 18** : quine-loto du Sou des écoles.

**Lun. 19** : commémoration du cessez-le-feu en Algérie avec les ACPG.

**Mar. 20** : don du sang.

**Sam. 24** : thé dansant du club Amitié Rencontre.

**Sam. 24 et dim. 25** : spectacle humour décalé Pol'arts.

**Dim. 25** : concert d'Accords Musique.

**Sam. 31** : concert de la chorale Amitié Rencontre. ●



# État civil

**NAISSANCES** : Héléa Jauré (17/07), Manon Haenggi (20/10), Aaron Tamet (28/11), Léo Duchesne (25/11), Sacha Millet (28/11), Inès Perdrix (30/11).

**MARIAGES** : Roger Bosselut et Sandrine Brites (15/10).

**DÉCÈS** : Denis Clément (31/10), Annie Peysson épouse Roncin (27/10), Marie Chanel veuve Pelletier (08/11), Renée Danancher veuve Saint-Genis (20/11), Jean-Paul Savoye (24/11), Alex Arbant (25/11), Éliane Poupon veuve Martin (17/10), Jean-François Lombard (03/12). ●